

## ARRETE N° 2021-72

### Composition du Comité Technique

#### LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 951-1-1 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 2018-198 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.e.s du personnel au comité technique ;
- Vu les demandes de modifications à l'initiative des organisations syndicales

### ARRETE

**Article 1 :** le Comité Technique de l'Université Lumière Lyon 2 est constitué de la façon suivante :

#### 1. Représentant.e.s de droit de l'établissement

1. Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,
2. Madame Irène GAZEL, Directrice générale des services.

#### 2. Représentant.e.s du personnel

##### 2.1 Représentant.e.s du personnel, membres titulaires :

- FRENETTE Jérémy (SNPTES)
- COLOMB Rita (SNPTES)
- LENCI Marie-Pierre (FSU)
- GRECO Nicolas (FSU)
- KUNERT Stéphanie (FSU)
- GOUYER Pascale (FSU)
- DALAISON Julie (UNSA)
- CORNET Pascal (UNSA)
- PRUDENT Julien (CGT FERC SUP)
- YOUSFI Enâm (CGT FERC SUP)

**2.2 Représentant·e·s du personnel, membres suppléants :**

- CHEMET Aurélien (SNPTES)
- ABDOU Judith (SNPTES)
- HARE Isabelle (FSU)
- LANGAR Samia (FSU)
- GUO-GRIPAY Weiwei (FSU)
- KOUDINOFF Laurence (FSU)
- CARTON Valérie (UNSA)
- VETTORELLO Cécile (UNSA)
- DI CIOCCIO Etienne (CGT FERC SUP)
- SOUADNIA Salima (CGT FERC SUP)

**Article 2 :** Les membres du comité technique sont désignés pour une période de quatre années, qui prend effet à compter du 17 décembre 2018.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, **10 MARS 2021**

Pour la Présidente,  
la Directrice Générale des Services,

  
Irène GAZEL